

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CLIC TO COM

Clients professionnels et consommateurs

Version du 18 mai 2026

Identification

Nom : CLIC TO COM

Forme sociale : SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital social : 2 000,00 euros

Siège social : 100 Impasse du Chanoz, 38540 Saint-Just-Chaleyssin

SIREN : 948 631 288

SIRET siège : 948 631 288 00024

N° RCS : 948 631 288 R.C.S. Vienne

N° de TVA intracommunautaire : FR12948631288

Représentant légal : ACE LIVE, président

Contact : site internet : www.clicto.com - email : contact@clicto.com - téléphone : 06 70 87 47 62

Ci-après dénommée « CLIC TO COM ».

CLIC TO COM exerce notamment des prestations de communication graphique et/ou visuelle, l'impression de supports de communication et la réalisation de sites internet.

Article 1. Définitions

Les termes commençant par une majuscule, utilisés au singulier ou au pluriel, auront le sens suivant :

« CGU » désigne, le cas échéant, les conditions générales d'utilisation définissant les règles d'accès et d'utilisation du Site par le Client.

« CGV » désigne les présentes conditions générales de vente, incluant leurs annexes, définissant les modalités juridiques applicables à toute Commande.

« Client » désigne toute personne souhaitant passer ou ayant passé Commande, incluant le Client Professionnel et le Client Consommateur.

« Client Professionnel » désigne toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle.

« Client Consommateur » désigne toute personne physique qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole au sens du Code de la consommation.

« Commande » désigne la demande ferme et définitive du Client portant sur un ou plusieurs Produits ou Services. Elle est définitivement passée au jour de la validation du Devis, du bon de commande, du paiement demandé ou de tout accord écrit du Client.

« Compte » désigne, le cas échéant, l'espace client créé sur le Site afin de suivre une Commande, transmettre des fichiers ou échanger avec CLIC TO COM.

« Contrat » désigne ensemble le Devis applicable, les documents techniques ou commerciaux communiqués au Client, les présentes CGV et, le cas échéant, toute condition particulière acceptée par les Parties. En cas de contradiction, les conditions particulières du Devis prévalent.

« Devis » désigne le document commercial émis par CLIC TO COM comprenant les modalités particulières applicables à la Commande du Client.

« Fiche Produit » désigne toute fiche, description, proposition, page du Site, notice, cahier des charges ou support commercial précisant les caractéristiques techniques d'un Produit ou Service.

« Éléments Personnalisés » désigne l'ensemble des données, fichiers, textes, images, logos, contenus, accès, instructions et éléments appartenant au Client ou fournis par lui à CLIC TO COM afin de réaliser ou personnaliser la Commande.

« Partie(s) » désigne CLIC TO COM et/ou le Client.

« Produit » désigne les supports imprimés, personnalisés ou objets de communication commercialisés ou fournis par CLIC TO COM, notamment flyers, brochures, affiches, panneaux, cartes, autocollants, signalétique, textiles, objets publicitaires ou tout autre support mentionné au Devis.

« Service » désigne les prestations de communication graphique et/ou visuelle, création, exécution graphique, impression, coordination de production, conseil, webdesign, réalisation de site internet, maintenance ou prestations associées.

« Site » désigne le site internet www.clicto.com et, le cas échéant, tout autre espace numérique utilisé par CLIC TO COM pour présenter ses offres ou échanger avec le Client.

Article 2. Champ d'application - Opposabilité

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles CLIC TO COM exécute la Commande du Client et fournit les Produits et Services. Elles s'appliquent à toute Commande, sauf stipulation particulière écrite.

Les Commandes sont également soumises aux conditions particulières fixées dans le Devis, qui complètent ou précisent les CGV. En cas de contradiction, le Devis prévaut pour la Commande concernée.

Les CGV sont communiquées ou mises à disposition du Client avant toute passation de Commande. Leur acceptation peut résulter de la signature du Devis, de la validation d'un bon de commande, d'un accord écrit, du paiement d'un acompte ou du prix, ou de tout début d'exécution demandé par le Client.

Le Client Consommateur reconnaît avoir reçu, préalablement à sa Commande, les informations prévues par le Code de la consommation, notamment l'identité de CLIC TO COM, ses coordonnées, les caractéristiques essentielles des Produits et Services, le prix, les frais éventuels, les délais et les règles relatives au droit de rétractation.

CLIC TO COM se réserve le droit de modifier à tout moment les CGV. La version applicable est celle communiquée au Client avant la validation de sa Commande.

Article 3. Description des produits et services

Les Produits et Services proposés par CLIC TO COM permettent au Client de communiquer, promouvoir son image, concevoir des supports visuels, imprimer des supports de communication ou disposer d'un site internet.

Les caractéristiques des Produits et Services sont décrites dans le Devis, la Fiche Produit, le cahier des charges, les échanges écrits ou tout document technique applicable : format, quantité, support, finition, couleur, mode de livraison, périmètre, nombre de pages, fonctionnalités, options, livrables et contraintes techniques.

Le choix et l'achat d'un Produit ou Service relèvent de la responsabilité du Client, qui doit vérifier que l'offre retenue correspond à ses besoins, contraintes, usages et obligations légales.

Les caractéristiques finales peuvent légèrement varier en raison des matériaux, procédés d'impression, contraintes de fabrication, écrans, navigateurs, logiciels, couleurs, supports, tolérances de coupe, finitions ou prestations de tiers, sans que ces variations normales ne constituent une non-conformité substantielle.

Article 4. Passation de commande

4.1. Prérequis

Toute Commande peut être réalisée via le Site, par email, téléphone, rendez-vous, formulaire de contact, devis ou tout autre support commercial mis à disposition par CLIC TO COM.

Pour pouvoir formaliser la Commande, le Client fournit les informations nécessaires à son identification, à la facturation, à la livraison, à la réalisation des prestations et, le cas échéant, crée ou utilise un Compte.

Sauf Devis déjà transmis, le Client choisit le Produit ou Service souhaité, transmet ses besoins et fournit les Éléments Personnalisés nécessaires. Toute Commande doit comporter a minima la désignation du Produit ou Service et les fichiers ou informations indispensables à son exécution.

CLIC TO COM peut refuser une Commande lorsqu'elle n'est pas en mesure de la réaliser, lorsque les informations sont insuffisantes ou lorsque le projet est incompatible avec ses contraintes techniques, juridiques ou commerciales.

4.2. Transmission des Éléments Personnalisés

4.2.1. Conformité des Éléments Personnalisés

La réalisation ou la personnalisation des Produits et Services implique l'utilisation des Éléments Personnalisés transmis par le Client. Ils peuvent comprendre des éléments textuels, graphiques, photographiques, techniques, informatiques, commerciaux ou juridiques.

Le Client s'engage à transmettre des éléments exploitables, exacts, complets, dans un format compatible avec la Commande et conformes aux lois, règlements, bonnes moeurs, droits de tiers et à l'ordre public.

Le Client est seul responsable des Éléments Personnalisés, notamment de leur exactitude, qualité, conformité, légalité et de l'obtention des autorisations nécessaires. CLIC TO COM n'est pas tenue de vérifier l'intégralité des droits ou contenus fournis par le Client.

En présence d'éléments manifestement illicites, litigieux, techniquement inexploitable ou susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers, CLIC TO COM peut refuser, suspendre ou annuler la Commande et demander au Client de fournir des éléments conformes.

4.2.2. Bon à tirer numérique, maquette ou validation

Lorsque la Commande le prévoit, le Client peut recevoir un bon à tirer numérique, une maquette, une épreuve, un aperçu, un lien de validation ou un document intermédiaire permettant de visualiser le Produit ou Service avant production ou étape suivante.

Le Client doit contrôler attentivement les éléments soumis à validation : textes, orthographe, coordonnées, images, logos, formats, dimensions, couleurs, mentions légales, liens, contenus, quantités, supports, finitions et options.

La validation par le Client vaut accord pour lancement de la production ou de l'étape suivante. Les erreurs non signalées avant validation restent à la charge du Client, sauf faute prouvée de CLIC TO COM.

4.3. Procédure de passation

À chaque étape préalable à la validation définitive, le Client peut demander la modification de sa Commande sous réserve de faisabilité et d'accord de CLIC TO COM. Toute modification peut entraîner un ajustement de prix ou de délai.

Le Devis soumis à acceptation comprend notamment la désignation des Produits ou Services, les prix applicables, les délais, les frais éventuels, les options et les conditions particulières. La Commande est définitive à compter de la validation du Devis ou de tout accord équivalent.

Toute Commande définitivement validée vaut acceptation sans réserve des prix, de la description des Produits ou Services, des conditions particulières et des présentes CGV.

Sauf stipulation contraire, la fabrication, la création ou l'exécution ne débute qu'après réception des éléments nécessaires, validation des documents requis et paiement de l'acompte ou du prix exigé.

4.4. Modification de Commande

Aucune modification de Commande ne peut être imposée à CLIC TO COM après validation, sauf accord préalable et exprès de celle-ci. Toute modification acceptée peut donner lieu à un nouveau Devis, un complément de prix et un report des délais.

4.5. Annulation de Commande

Le Client peut demander l'annulation de sa Commande tant que son traitement n'a pas démarré. Après démarrage de l'exécution, de la création, de la fabrication, de l'impression ou de la mobilisation de ressources externes, la Commande est ferme et définitive et les sommes correspondant au travail engagé restent dues.

CLIC TO COM peut suspendre ou annuler toute Commande en cas de comportement inadapté, violent, abusif, menaçant ou malveillant du Client envers CLIC TO COM, ses salariés, dirigeants, partenaires ou sous-traitants, sous réserve de pouvoir en justifier.

Article 5. Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique notamment pas aux contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés, ni aux prestations pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation avec accord préalable du consommateur lorsque les conditions légales sont réunies.

En conséquence, le Client Consommateur ne dispose d'aucun droit de rétractation pour une Commande de Produit personnalisé, d'impression, de création sur mesure ou de prestation individualisée réalisée selon ses spécifications, dès lors que l'exécution a commencé conformément à sa demande ou que le Produit est nettement personnalisé.

Lorsque le droit de rétractation demeure légalement applicable, ses modalités sont précisées au Client avant la Commande conformément au Code de la consommation.

Article 6. Prix et paiement

6.1. Détermination du prix

Les Produits et Services sont fournis en contrepartie du paiement du prix convenu. Le prix applicable est celui mentionné dans le Devis ou les conditions particulières acceptées par le Client.

Sauf stipulation contraire, le prix comprend uniquement les Produits et Services expressément listés dans le Devis. Les frais de livraison, d'urgence, de déplacement, d'hébergement, de nom de domaine, de licence, d'achat de droit, d'impression, de sous-traitance spécialisée ou de modification supplémentaire sont facturés lorsqu'ils sont prévus ou acceptés par le Client.

Des remises peuvent être accordées par CLIC TO COM. Le cas échéant, elles figurent dans le Devis et ne valent que pour la Commande concernée.

Les prix sont indiqués en euros hors taxes, sauf mention contraire. La TVA et les taxes applicables au moment de la facturation sont ajoutées conformément à la réglementation en vigueur.

6.2. Modalités de paiement

6.2.1. Paiement immédiat ou acompte

Le Client règle sa Commande selon les modalités prévues au Devis ou sur la facture. CLIC TO COM peut demander un acompte ou le paiement complet avant lancement, production, livraison ou mise en ligne.

Les moyens de paiement acceptés sont ceux indiqués par CLIC TO COM, notamment virement bancaire, carte bancaire, chèque ou tout autre moyen accepté par écrit.

6.2.2. Paiement différé ou prélèvement

Lorsque CLIC TO COM accepte un paiement différé, échelonné ou par prélèvement, le Client s'engage à disposer des garanties et provisions nécessaires. Tout rejet ou incident de paiement autorise CLIC TO COM à suspendre les Commandes en cours et à refuser toute nouvelle Commande jusqu'au complet paiement des sommes dues.

6.2.3. Facturation

Pour chaque Commande, CLIC TO COM émet une facture selon les règles applicables. Le Client doit signaler immédiatement toute anomalie apparaissant sur une facture.

Aucun escompte n'est pratiqué pour paiement anticipé, sauf mention contraire écrite.

6.3. Retards de paiement

En cas de retard de paiement, CLIC TO COM peut suspendre l'exécution, la production, la livraison, la mise en ligne, la maintenance, les accès ou toute nouvelle Commande, sans préjudice de ses autres droits.

Pour le Client Professionnel, tout retard de paiement fait courir, de plein droit et sans rappel préalable, les intérêts de retard prévus à l'article L.441-10 du Code de commerce, ainsi que l'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement, fixée à quarante (40) euros. Une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatif si les frais de recouvrement sont supérieurs.

Ces pénalités ne sont pas applicables au Client Consommateur dans les conditions réservées aux professionnels.

Article 7. Exécution de la commande

7.1. Personnalisation des Produits et Services

Si CLIC TO COM constate, au moment de l'exécution, que les Éléments Personnalisés sont incompatibles avec les règles d'ordre public, les droits de tiers, les contraintes techniques ou les points de contrôle raisonnables applicables à la Commande, elle peut bloquer, suspendre ou refuser la Commande.

Le Client en est informé et peut fournir des justificatifs ou remplacer les éléments concernés. À défaut d'éléments conformes dans un délai raisonnable, la Commande peut être annulée. Les prestations déjà réalisées ou frais engagés restent dus.

7.2. Modalités de fabrication

7.2.1. Contraintes de fabrication

Le Client est informé que des contraintes liées aux différents types d'impression, de façonnage, de matériaux, d'écrans, de navigateurs, de logiciels, de supports et de fabrication peuvent faire varier le rendu final des Produits ou Services.

Sauf stipulation contraire, les tolérances admises incluent notamment une légère variation de coupe, pliage, façonnage, couleur, rendu écran/impression, densité, alignement ou quantité, dans les limites usuelles des métiers concernés.

Pour les impressions et supports, les couleurs affichées à l'écran ne peuvent pas être garanties identiques au résultat imprimé, notamment en raison des différences entre modes colorimétriques, calibrage des écrans, supports, encres, matériaux et procédés.

7.2.2. Tolérance de quantité

Pour les Clients Professionnels, en raison des pratiques admises dans le secteur de l'imprimerie et de la production, une variation raisonnable de quantité peut être constatée par rapport à la quantité spécifiée au Devis. Les conditions particulières du Devis peuvent préciser la tolérance applicable.

Article 8. Livraison des produits

8.1. Modalités et délais de livraison

8.1.1. Régime applicable au Client Professionnel

Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client Professionnel et dans les délais définis au Devis. Les délais sont exprimés en jours ouvrés et sont fournis à titre indicatif, sauf engagement écrit contraire.

Le dépassement d'un délai indicatif ne peut donner lieu à dommages-intérêts, retenue, pénalité ou annulation de Commande par le Client Professionnel, sauf faute prouvée de CLIC TO COM ou stipulation contraire.

8.1.2. Régime applicable au Client Consommateur

Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client Consommateur dans les délais communiqués. Lorsque la Commande porte sur des Produits personnalisés ou nécessite des vérifications techniques, les délais peuvent dépendre de la validation des éléments nécessaires.

En cas de dépassement d'un délai ferme applicable au Client Consommateur, celui-ci peut exercer les droits prévus par le Code de la consommation, notamment après mise en demeure lorsque la loi l'exige.

8.2. Modalités de réception

8.2.1. Régime applicable au Client Professionnel

À la réception des Produits, le Client Professionnel doit vérifier leur état, quantité et conformité apparente. En cas d'avarie, manquant ou dommage lié au transport, il doit formuler des réserves précises sur le bon de livraison et en informer CLIC TO COM par écrit dans un délai maximal de trente-six (36) heures, sauf délai plus long prévu au Devis.

À défaut de réserves ou de notification dans ce délai, le Produit est réputé réceptionné conforme en ce qui concerne les dommages apparents liés au transport, sans préjudice des garanties impératives applicables.

8.2.2. Régime applicable au Client Consommateur

Le Client Consommateur peut formuler des réserves à réception, notamment en cas de défaut apparent, par écrit ou sur le bon de livraison. L'absence de réserve n'exclut pas les garanties légales applicables.

Article 9. Transfert de propriété et des risques

9.1. Réserve de propriété

La propriété des Produits est transférée au Client après paiement complet du prix, indépendamment de la date de livraison ou de réception. Jusqu'au complet paiement, CLIC TO COM conserve la propriété des Produits livrés ou en cours de livraison.

9.2. Transfert des risques

Le transfert des risques intervient selon les règles légales applicables et les conditions de livraison prévues au Devis. Lorsque CLIC TO COM organise la livraison, les risques sont supportés par CLIC TO COM jusqu'à la remise au Client, sauf faute du Client ou choix d'un transporteur imposé par celui-ci.

Si le Client Professionnel choisit son propre transporteur après accord de CLIC TO COM, le transfert des risques intervient au départ des locaux ou du lieu de remise au transporteur choisi par le Client.

Article 10. Garanties des produits

10.1. Régime applicable au Client Professionnel

10.1.1. Conformité des Produits et Services

CLIC TO COM s'engage à fournir des Produits et Services conformes au Devis, à la Fiche Produit et aux conditions particulières acceptées. Le Client Professionnel doit contrôler les Produits et Livrables à réception ou à livraison.

Le Client Professionnel doit notifier par écrit toute non-conformité dans un délai maximal de quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception ou de la mise à disposition, sauf délai différent prévu au Devis. À défaut, les Produits et Services sont réputés conformes, sous réserve des garanties impératives non excluables.

Lorsque le Client Professionnel est de même spécialité que CLIC TO COM ou intervient dans un domaine similaire, la garantie des vices cachés est exclue dans les limites permises par la loi.

10.1.2. Politique de retour

En cas de réserve sur la conformité, le Client Professionnel doit informer CLIC TO COM par écrit, fournir toute justification utile, conserver les Produits en l'état, transmettre des photographies si nécessaire, s'abstenir de toute réparation ou modification sans accord préalable et obtenir l'accord de CLIC TO COM avant tout retour.

Si la non-conformité est avérée et imputable à CLIC TO COM, celle-ci peut procéder à la correction, réparation, réimpression, remplacement ou tout autre remède approprié, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire sauf stipulation contraire ou faute prouvée.

En cas de non-conformité partielle, les Produits ou Services conformes demeurent facturables conformément au Contrat.

10.1.3. Garantie commerciale

Sauf stipulation contraire dans le Devis ou la Fiche Produit, aucune garantie commerciale distincte des garanties légales ou contractuelles prévues aux présentes n'est consentie.

10.2. Régime applicable au Client Consommateur

10.2.1. Garanties légales

Le Client Consommateur bénéficie des garanties légales de conformité et des vices cachés dans les conditions prévues par le Code de la consommation et le Code civil. Les principaux textes applicables sont reproduits en Annexe 1.

En cas de défaut, le Client Consommateur doit informer CLIC TO COM par écrit, décrire le défaut, fournir les éléments utiles et, le cas échéant, retourner le Produit selon les modalités convenues. Il peut également contacter CLIC TO COM par téléphone au 06 70 87 47 62 ou par email à contact@clictocom.fr.

Lorsque le défaut de conformité est confirmé, il est remédié au défaut selon les modalités prévues par la loi : réparation, remplacement, réduction du prix ou remboursement lorsque les conditions légales sont remplies.

10.2.2. Garantie commerciale

Sauf stipulation contraire dans le Devis ou la Fiche Produit, aucune garantie commerciale n'est consentie par CLIC TO COM sur les Produits et Services.

Article 11. Responsabilité

11.1. Régime applicable au Client Professionnel

11.1.1. Principe général

La responsabilité de CLIC TO COM à l'égard du Client Professionnel ne peut être recherchée qu'en cas de manquement contractuel prouvé.

Sauf faute lourde ou dolosive, la responsabilité totale de CLIC TO COM à l'égard du Client Professionnel, toutes causes et litiges confondus, est limitée aux sommes effectivement versées par le Client Professionnel au titre de la Commande constituant le fait générateur du dommage.

Le Client Professionnel ne peut formuler de réclamation après une période de douze (12) mois suivant la découverte de l'événement ayant provoqué l'éventuelle responsabilité.

Le Contrat ne se substitue pas aux assurances que le Client Professionnel doit souscrire pour couvrir les risques liés à son activité.

11.1.2. Exclusion de responsabilité

CLIC TO COM n'est pas responsable des dommages indirects subis par le Client Professionnel, notamment pertes de chiffre d'affaires, pertes de profits, perte d'image, perte de chance, perte de données, désorganisation ou préjudice commercial indirect.

Ne peuvent notamment engager la responsabilité de CLIC TO COM :

- l'utilisation anormale ou non conforme d'un Produit ou Service par le Client ;
- la faute ou négligence du Client dans l'utilisation d'un Produit, Service, site internet ou support ;
- la communication d'Éléments Personnalisés incomplets, erronés, illicites ou portant atteinte aux droits de tiers ;
- les erreurs validées par le Client dans un BAT, une maquette ou un document intermédiaire ;
- les modifications effectuées par le Client ou un tiers sans accord de CLIC TO COM ;
- les dysfonctionnements d'un hébergeur, module, nom de domaine, API, navigateur, logiciel, prestataire ou service tiers ;
- les résultats commerciaux, marketing ou de référencement non expressément garantis ;
- le fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou un cas de force majeure.

11.2. Régime applicable au Client Consommateur

La responsabilité de CLIC TO COM à l'égard du Client Consommateur ne peut être recherchée qu'en cas de manquement contractuel prouvé, dans les limites autorisées par la loi.

CLIC TO COM n'est pas responsable lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution résulte du fait du Client Consommateur, d'un tiers au Contrat ou d'un cas de force majeure.

Article 12. Force majeure

Aucune des Parties ne sera responsable de toute inexécution ou de tout retard d'exécution si celui-ci résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence applicable, incluant notamment incendie, inondation, catastrophe naturelle, guerre, terrorisme, émeute, conflit social, pénurie, épidémie, décision administrative ou gouvernementale, interruption majeure de réseau, défaillance généralisée d'un fournisseur essentiel ou tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible.

La Partie affectée informe l'autre Partie dans les meilleurs délais, indique la nature de l'événement et ses conséquences sur l'exécution du Contrat. Elle prend les mesures raisonnables pour limiter les effets de l'événement et reprend l'exécution dès que possible.

Si le cas de force majeure excède trois (3) mois consécutifs, la Commande peut être résiliée pour l'avenir. Les sommes correspondant aux Produits ou Services déjà réalisés, engagés ou livrés restent dues.

Article 13. Propriété intellectuelle

13.1. Propriété intellectuelle de CLIC TO COM

CLIC TO COM ou ses concédants conservent les droits de propriété intellectuelle afférents aux méthodes, savoir-faire, maquettes non retenues, fichiers sources, gabarits, outils, développements, créations préparatoires, documents techniques ou commerciaux et éléments non expressément cédés au Client.

Ces éléments ne peuvent être reproduits, modifiés, adaptés, communiqués, exploités ou transmis à des tiers sans accord préalable et écrit de CLIC TO COM, même lorsqu'ils ont été établis à la demande ou aux frais du Client.

13.2. Licence consentie par le Client et garantie de jouissance paisible

Le Client demeure titulaire des droits sur les Éléments Personnalisés qu'il fournit. Pour permettre l'exécution de la Commande, il concède à CLIC TO COM un droit non exclusif, gratuit, cessible si nécessaire aux sous-traitants, d'utilisation, reproduction, adaptation et représentation des Éléments Personnalisés, pour le monde entier et pour la durée nécessaire à l'exécution du Contrat, à la livraison, aux corrections, à l'archivage probatoire et au service après-vente.

Le Client garantit disposer de tous les droits, licences, autorisations et consentements nécessaires. Il garantit CLIC TO COM contre toute réclamation, action ou revendication liée aux Éléments Personnalisés, notamment en contrefaçon, droit d'auteur, marque, image, données personnelles, concurrence déloyale, parasitisme ou contenu illicite.

Sauf cession écrite prévue au Devis, les droits sur les créations réalisées par CLIC TO COM ne sont pas cédés au-delà du droit d'utilisation nécessaire à l'objet de la Commande et uniquement après paiement complet des sommes dues.

Article 14. Confidentialité

CLIC TO COM et le Client Professionnel s'engagent à préserver la confidentialité des informations non publiques échangées dans le cadre de l'exécution du Contrat, notamment prix, Devis, documents techniques, informations commerciales, fichiers, méthodes, accès, contenus et informations identifiées comme confidentielles ou qui doivent raisonnablement être considérées comme telles.

Les Parties s'engagent à ne pas divulguer ni exploiter ces informations autrement que pour l'exécution du Contrat, sauf accord écrit préalable ou obligation légale.

L'obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations tombées dans le domaine public, déjà détenues licitement, obtenues légalement d'un tiers non soumis à confidentialité, développées indépendamment ou nécessaires à la défense d'une Partie dans le cadre d'une procédure.

Cette obligation reste en vigueur pendant la durée du Contrat et pendant cinq (5) ans après son terme, sans préjudice des obligations légales ou professionnelles plus longues.

Article 15. Données à caractère personnel

CLIC TO COM s'engage à traiter les données personnelles du Client conformément aux lois et règlements applicables, notamment le Règlement (UE) 2016/679 et la loi Informatique et Libertés modifiée.

Le Client est informé que ses données peuvent être utilisées pour la gestion des demandes, devis, Commandes, factures, livraisons, réclamations, suivi commercial, obligations comptables, sécurité et preuve des échanges.

Lorsque CLIC TO COM traite des données personnelles pour le compte du Client, les Parties définissent, dans le Devis ou un document séparé si nécessaire, les instructions, finalités, catégories de données, durées, mesures de sécurité et conditions de sous-traitance applicables.

Conformément à l'article L.213-1 du Code de la consommation, lorsque le Contrat conclu avec un Client Consommateur porte sur une somme supérieure au seuil légal applicable, le Contrat est conservé pendant la durée prévue par la réglementation.

Article 16. Propriété intellectuelle, sous-traitance et stipulations générales

16.1. Références commerciales

Après en avoir informé le Client Professionnel, CLIC TO COM peut utiliser le nom commercial, la marque, le logo, l'enseigne, des visuels non confidentiels et des photographies du projet réalisé à titre de référence commerciale, sur ses supports de communication, son Site, ses réseaux sociaux ou ses présentations commerciales.

Le Client Professionnel peut s'opposer par écrit à cette utilisation pour un motif légitime. CLIC TO COM s'engage à ne pas porter atteinte à l'image du Client et à respecter les informations confidentielles.

16.2. Sous-traitance

Le Client est informé que CLIC TO COM peut sous-traiter tout ou partie de ses obligations, notamment impression, façonnage, livraison, hébergement, développement, maintenance, photographie, rédaction, achat de supports, production ou prestation technique spécialisée.

CLIC TO COM reste responsable vis-à-vis du Client de la bonne exécution du Contrat, sous réserve des limites prévues aux présentes CGV et des conditions propres aux services tiers acceptés par le Client.

16.3. Cession

CLIC TO COM peut céder, transférer ou confier tout ou partie de ses droits et obligations à une société de son groupe, un successeur, un partenaire ou un tiers, sous réserve d'en informer le Client lorsque cette cession a une incidence sur l'exécution de la Commande.

16.4. Intégralité

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties pour la Commande concernée et remplace les échanges, propositions, documents ou accords antérieurs ayant le même objet, sauf stipulation contraire écrite.

16.5. Tolérance

Le fait de tolérer une situation d'exécution ou d'inexécution ne vaut pas modification du Contrat ni création d'un droit quelconque.

16.6. Non-renonciation

Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'une clause, d'un droit ou d'un manquement ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement, quelle que soit la durée ou la répétition de cette situation.

16.7. Nullité - Divisibilité

Si une clause des CGV est annulée en tout ou partie, les autres stipulations demeurent valables. Les Parties s'efforceront de remplacer la clause concernée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

Article 17. Règlement des litiges

17.1. Droit applicable

Le Contrat est soumis au droit français. Toutefois, si le Client Consommateur est établi dans un autre pays que la France, les règles impératives de son pays de résidence peuvent s'appliquer lorsque la loi le prévoit.

17.2. Recherche d'une solution amiable

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat, CLIC TO COM et le Client s'efforcent de rechercher une solution amiable avant toute action contentieuse. Le Client peut adresser sa réclamation au siège social, par email à contact@clictocom.fr, par téléphone au 06 70 87 47 62 ou via le Site www.clictocom.fr.

17.3. Médiation des consommateurs

Pour les Clients Consommateurs, après démarche écrite préalable auprès de CLIC TO COM restée infructueuse, le consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation compétent dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Aucun nom de médiateur n'est ajouté dans les présentes CGV en l'absence d'information confirmée fournie par CLIC TO COM. Les coordonnées du médiateur désigné devront être communiquées sur les supports contractuels ou le Site lorsque ce médiateur aura été choisi.

17.4. Attribution de compétence

Pour les litiges avec un Client Professionnel, à défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours calendaires, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Vienne (38), même en cas de pluralité de défendeurs, appel en garantie ou procédure d'urgence, sauf règle impérative contraire.

Le présent article n'est pas applicable au Client Consommateur, qui bénéficie des règles légales de compétence territoriale applicables.

Annexe 1. Dispositions relatives aux garanties légales pour les Clients Consommateurs

La présente annexe reprend les principales dispositions légales utiles relatives aux garanties applicables aux Clients Consommateurs. Les textes en vigueur au jour de la réclamation prévalent en cas d'évolution législative.

Extrait de l'article L217-3 du Code de la consommation

Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5. Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci. Il répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-4 du Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat s'il correspond notamment à la description, au type, à la quantité et à la qualité prévus au contrat, s'il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur et accepté par le vendeur, s'il est livré avec les accessoires et instructions prévus et s'il est mis à jour conformément au contrat.

Extrait de l'article L217-8 du Code de la consommation

En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Article L217-9 du Code de la consommation

Le consommateur est en droit d'exiger la mise en conformité du bien. Il sollicite auprès du vendeur la mise en conformité en choisissant entre la réparation et le remplacement, et met le bien à la disposition du vendeur.

Article L217-10 du Code de la consommation

La mise en conformité du bien a lieu dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à trente jours suivant la demande du consommateur et sans inconvénient majeur pour lui. La réparation ou le remplacement inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise du bien non conforme et l'installation du bien réparé ou de remplacement.

Article L217-11 du Code de la consommation

La mise en conformité du bien a lieu sans aucun frais pour le consommateur. Le consommateur n'est pas tenu de payer pour l'utilisation normale qu'il a faite du bien remplacé pendant la période antérieure à son remplacement.

Article L217-12 du Code de la consommation

Le vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés. Tout refus doit être motivé par écrit ou sur support durable.

Article L217-14 du Code de la consommation

Le consommateur a droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le professionnel refuse toute mise en conformité, lorsque la mise en conformité intervient au-delà du délai légal ou occasionne un inconvénient majeur, lorsque le consommateur supporte définitivement certains frais ou lorsque la non-conformité persiste malgré la tentative de mise en conformité.

Article L217-17 du Code de la consommation

Le remboursement au consommateur des sommes dues au titre de la garantie légale de conformité est effectué dès réception du bien ou de la preuve de son renvoi et au plus tard dans les quatorze jours suivants, par le même moyen de paiement sauf accord exprès du consommateur.

Article 1641 du Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1644 du Code civil

Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.

Article 1648 du Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Fin des conditions générales de vente.